

	ZONES ACCUEIL / ENTRÉE / SORTIE	ZONES DÉCHAUSSAGE/VESTIAIRES	DOUCHES/SANITAIRES	ZONE BASSIN	CIRCULATIONS
<b>QUI fait QUOI</b>	<b>ACCÈS</b>				
<b>JAUNAY MARIGNY</b>	Personnel communal - Port du masque obligatoire dans l'ensemble de l'établissement				
	Portes d'accès à l'établissement ouvertes pour éviter tout contact sur les poignées	Contrôler la distanciation entre les usagers		Fait respecter le sens de circulation ainsi que la distanciation sur les plages	Faire respecter les sens de circulation selon les créneaux et les usagers Fléchage + signalétique
	Mise a disposition de gel hydroalcoolique et réassort		Installation de 11 distributeurs alimentés en savon		
	Installation de barrières pour séparer le couloir en deux et créer un sens de circulation (marche en avant)		Contrôle de la prise de douche savonnée avant baignade		
	Déplacer la poubelle du couloir L'installer devant l'entrée à l'extérieur	Désinfection régulière des sols	Faire respecter le sens de circulations selon les usagers	Réduction du nombre de baigneurs : recommandations ARS 1 baigneur pour 4m <sup>2</sup> de plan d'eau. Préconisation de 9 nageurs max par ligne de 25m et 18 nageurs max par ligne de 50m	
Assure une traçabilité des usagers présents sur le temps public	Contrôle régulier et réassort des kits de désinfection				
<b>CLUBS</b>	Port du masque obligatoire	Port du masque obligatoire	Port du masque obligatoire pour les encadrants et entraîneurs	Respecter le sens de circulation sur les plages et dans les lignes d'eau (selon les équipements)	Port du masque obligatoire
		Respecter les espaces vestiaires dédiés (collectifs et/ou individuels). Effectif maximum dans les vestiaires collectifs selon l'appréciation de l'encadrant en fonction des règles de distanciation	Masque non obligatoire dans les zones douches et sanitaires pour les nageurs	Port du masque obligatoire pour les Encadrants et entraîneurs	
<b>QUI fait QUOI</b>	<b>HYGIENE</b>				
<b>JAUNAY MARIGNY</b>	Aération des locaux régulièrement				
	Nettoyage complet : nettoyage et désinfection des sols, surfaces carrelées, parois verticales et points de contact tous les jours avant la présence des usagers				
	Nettoyage des sols et zones de contact à intervalle régulier pendant les créneaux au public				
	Désinfection régulière de la banque d'accueil	Désinfection vestiaires et zone de déchaussage quotidienne	Désinfection quotidienne des douches et sanitaires	Prêt et désinfection du matériel. Désinfection des chaises de surveillance avant rotation	Balayage humide du sol avec un produit détergeant et désinfectant à intervalle régulier sur la journée
	Balayage humide du sol avec un produit détergeant et désinfectant à intervalle régulier sur la journée	Balayage humide du sol avec un produit détergeant et désinfectant à intervalle régulier sur la journée			
<b>CLUBS</b>	Désinfection des mains en entrant dans l'établissement	Désinfection des points de contact : poignées, patères, bancs, casiers, cabines, etc....	Douche savonnée obligatoire avant baignade. Il est préconiser de prendre la douche de fin de séance à domicile (limiter les croisements dans les douches)	Désinfection du matériel avant mise à l'eau	
<b>IMPORTANT : Les responsables des équipements aquatiques sont les coordonnateurs du protocole sanitaire de l'établissement et les interlocuteurs des différents usagers. Les chefs d'établissements scolaires et les Directeurs d'école sont les coordonnateurs du protocole sanitaire EPS</b>					

Association :  
NOM, Prénom:  
SIGNATURE: